

**Allocution de Jean-Paul Lanly
à la remise des Trophées 2018 pour la valorisation du bois français
de l'Académie d'agriculture de France**

Séance solennelle de rentrée de l'Académie d'agriculture de France, 26 septembre 2018
(Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, 9 Avenue George V, Paris-8,)

Monsieur le Président,
Madame et Messieurs les Perpétuels,
Chères consœurs, chers confrères,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Chaque année, notre pays n'extrait des forêts de l'Hexagone pour la production de bois d'œuvre, d'industrie et pour l'énergie, qu'à peine plus de la moitié de leur accroissement en volume de bois, cet éco-matériau renouvelable produit par le soleil et la complicité de nos sylviculteurs. Et, ces derniers temps, de l'ordre d'un cinquième du bois français d'œuvre et d'industrie ainsi prélevé a été exporté sous forme de bois rond, donc de matière première non transformée en France, avec peu de valeur ajoutée et sans création d'emplois industriels, alors que l'emploi demeure à juste titre l'objectif premier de nos gouvernements successifs.

En même temps, une partie importante de l'approvisionnement de nos industries du bois de deuxième transformation est constituée de sciages et de pâte à papier importés.

Et ce, dans un contexte de concurrence impitoyable avec d'autres matériaux, moins performants aux plans environnemental et énergétique, mais défendus par des groupes de pression puissants ; matériaux que l'opinion publique considérerait comme plus durables et résistants que le bois, voire impérissables, alors que de graves accidents récents, comme l'effondrement du viaduc autoroutier de Gênes, a montré que cela n'était pas si vrai.

Certes, les citoyens consommateurs optent de façon croissante pour des modes de vie plus respectueux de l'environnement et plus économes en énergie, et donc plus favorables à l'utilisation durable de notre matériau, ce qui devrait constituer un fort levier pour l'essor de la filière. Mais ce mouvement profond et durable profite surtout, pour l'instant encore, aux produits à base de bois fabriqués hors de nos frontières. Si l'on prend le cas du secteur de la construction, qui bien qu'important n'est pas le seul en cause - on pourrait en dire autant par exemple du secteur de l'ameublement et de l'agencement -, on se réjouit certes de voir en France de plus en plus de bâtiments à structure en bois, ou même tout en bois. Cependant, ce sont encore très souvent des préfabrifications réalisées par des industriels allemands, autrichiens, finlandais ...

Ces divers constats illustrent les difficultés de l'ensemble de notre filière. En 2017, son déficit commercial extérieur s'est encore creusé, augmentant de 6 % en un an et dépassant les 6 milliards d'euros pour la première fois depuis 2013. Et ce, malgré les efforts importants réalisés de façon concertée par l'Etat et les autres acteurs publics et privés depuis quelques années pour mieux valoriser nos abondantes ressources.

L'Académie d'Agriculture de France, qui est aussi l'académie nationale de foresterie, consacre une partie de ses travaux au secteur forestier. Elle le fait au travers des activités de sa

section "Forêts et filière bois", par des séances plénières publiques, par des avis transmis aux autorités compétentes, et par ses productions en ligne sur son site, telles la série de fiches «La forêt et le bois en 100 questions», un outil de connaissance rigoureux, à cent lieues des publications romanesques que l'on peut trouver sur la vie des arbres.

L'Académie se manifeste aussi au travers de l'action de chacun de ses membres. Pour ce qui me concerne, après une longue carrière forestière publique surtout à l'international, préoccupé par les difficultés durables de notre filière, j'ai décidé d'apporter ma très modeste contribution en faisant à l'Académie une donation pour le financement de la remise annuelle de deux trophées "pour la valorisation du bois français".

Depuis 2015, ces trophées récompensent chaque année deux entreprises, se différenciant en principe par la taille, qui

- transforment du bois français,
 - le font en quantité croissante,
 - et selon des procédés innovants,
- et, ce faisant,
- créent en France de la valeur ajoutée et des emplois industriels,
 - valorisent ainsi mieux les ressources forestières nationales et leur diversité,
 - et contribuent à améliorer la balance commerciale extérieure de la filière, en augmentant les exportations de produits finis ou semi-finis, en réduisant les importations, et en diminuant les exportations à faible valeur ajoutée de bois ronds français.

Le Comité de sélection comporte trois autres académiciens – Messieurs Patrick Ollivier, Trésorier perpétuel, Michel Vernois gestionnaire de cette récompense, et Georges-Henri Florentin, Directeur Général du CTBA, ainsi que six personnalités publiques et privées de la filière bois française.

Parmi les candidats de cette année, deux belles entreprises solides remplissant très bien les trois critères principaux de notre récompense ont été distinguées.

Je vais donc maintenant remettre à leur dirigeant, au nom de l'Académie et de sa section "Forêts et filière bois", et en mon nom propre, les deux trophées de cette année.

Le premier est attribué au Groupe Ducerf. Ce groupe, c'est d'abord une histoire de famille, commencée en 1885 à Vendenesse-lès-Charolles, dans le Charolais donc, à mi-chemin entre les célèbres sites romans de Paray-le-Monial et de Cluny, entreprise qui a su se maintenir et croître malgré les vicissitudes de l'histoire au cours de bientôt un siècle et demi, et qui est dirigée aujourd'hui par ses membres de la 4^{ème} et 5^{ème} générations, représentés ici par Monsieur Edouard Ducerf, Directeur Général Adjoint du Groupe, accompagnés par Madame Karine Beurel, responsable Marketing et Communication. Le Groupe, qui emploie 160 personnes, remplit au mieux les trois critères principaux des trophées de l'Académie. D'abord, il utilise exclusivement, pour la fabrication de ses produits de 1^{ère} et 2^{ème} transformations, des bois français, du chêne surtout et secondairement d'autres feuillus, provenant des forêts de Bourgogne, de l'Allier et des régions Centre et Île-de-France. En deuxième lieu, il accroît régulièrement, à un taux annuel de 6 % ces derniers temps, son approvisionnement de bois, français donc, actuellement de 36.000 m³ de grumes, après qu'il se soit développé sur deux autres sites, acquérant en 2005 l'entreprise de scierie et rabotage

Lucot Frères en Haute-Saône entre Gray et Vesoul, et reprenant en 2012 un site de production de 2^{ème} transformation proche de Dijon, la société Bourgogne Bois Industrie, spécialisée dans la fabrication de carrelots en bois massif reconstitué, lamellé-collé, aboutés, destinés aux professionnels de la menuiserie, et, plus récemment, celle de panneaux. Enfin, le Groupe Ducerf est loin d'être en reste au regard de notre troisième critère de sélection, celui de l'innovation : il a été précurseur en créant en 2008 Bois Durables de Bourgogne, une unité de Traitement par Haute Température des bois (procédé Thermoprocess) ; et il contribue, depuis 2014, au développement de nouvelles solutions isolantes avec la jeune société I-Tech-Bois pour la création sur-mesure de parements bois des façades de bâtiment pour tout projet d'isolation par l'extérieur. Un troisième fait montre, s'il en était encore besoin, sa modernité, malgré son grand âge : exportant dans 45 pays, le Groupe Ducerf a très vite compris l'importance de la certification, et fut en 2002 la première scierie française éco-certifiée PEFC pour sa chaîne de contrôle.

(présentation du Groupe par M. Edouard Lecerf et remise du trophée)

Avec la deuxième entreprise lauréate, les Etablissements Fernand Brugère, nous restons en Bourgogne, décidément à l'honneur, bien qu'il faille nous transporter du Charolais, c'est-à-dire à l'extrême sud de la région, jusqu'à Châtillon-sur-Seine, son septentrion, au nord de la Côte d'or, à quelques encablures de l'Aube. Cette société est représentée aujourd'hui par Monsieur Christophe Février, Président, et Mesdames Roxane Perrault, Directrice commerciale, et Linda Hellal, Directrice Marketing Stratégique. La région de leur site principal n'est pas le seul élément que les deux lauréats ont en commun. Il y a aussi l'ancienneté, et donc en principe la sagesse, car l'entreprise fut créée par Fernand Brugère il y a près d'un siècle. L'approvisionnement ensuite, qui lui aussi est constitué exclusivement de bois feuillus français, surtout du hêtre, et quatre autres feuillus dont le peuplier, tous bois provenant de Bourgogne, Franche-Comté et des régions du Grand Est, représentant un volume total annuel du même ordre de grandeur que le Groupe Ducerf, entre 30.000 et 40.000 m³. Autre similarité : l'ouverture aux marchés extérieurs, les Etablissements Fernand Brugère exportant dans 30 pays. L'entreprise est ainsi leader européen en placage déroulé de hêtre, et fabrique des contreplaqués plats très appréciés à l'étranger, notamment en Allemagne. Les feuilles de hêtre produites servent à fabriquer des contreplaqués, ou sont vendues à deux entreprises françaises spécialistes du contreplaqué moulé pour l'ameublement et l'agencement, les sociétés Régnier dans l'Aube et Cardineau en Vendée, sociétés faisant aussi partie du G Groupe X, dont vous êtes Monsieur Christophe Février le gérant. La capacité de l'usine, après un incendie l'année dernière, est repartie à la hausse. Enfin, l'innovation est là : l'usine de Châtillon-sur-Seine comprend deux lignes automatisées de déroulage moderne, et deux lignes automatisées de séchage des placages. Et l'entreprise a créé, en partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers de Cluny, l'unité de recherche baptisée Bourgogne Placage Innovation (Bopli) dans le cadre du Laboratoire bourguignon des matériaux et procédés, à la fois pour adapter ses procédés industriels à l'origine des bois, et pour diversifier ses contreplaqués de hêtre.

(présentation des Ets Fernand Brugère par M. Christophe Février et remise du trophée)